RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Intervention de M. **Alain DELMAS Vice-président du CESE de France**

« Comment relancer la compétitivité européenne ? »

(Rome 4 décembre 2014)

Remerciements :

- présidence italienne du Conseil de l'UE,
- Comité économique et social européen,
- président du Comité de pilotage, Stefano PALMIERI

Monsieur le vice-président, chers collègues,

Je voudrais avant tout féliciter les organisateurs de cette grande conférence sur la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 et vous dire que cet évènement, pour moi et pour l'institution que je représente, le Conseil économique, social et environnemental français, s'inscrit dans un long et régulier travail engagé depuis plusieurs années par le Comité économique et social européen et les Conseils économiques et sociaux qui existent dans la plupart des Etats membres de l'UE.

En effet, les travaux dont vous avez connaissance aujourd'hui, réalisés par le Comité de pilotage Europe 2020 présidé par Stefano PALMIERI, sont à mon sens exemplaires à deux titres.

Ces travaux sont non seulement importants par leur pertinence mais aussi uniques car ce sont les résultat de réflexions construites dans la durée, issues de l'expérience des représentants de la société civile siégeant dans des assemblées consultatives dont la caractéristique première est de conseiller les autorités publiques dans la prise de décision et d'appeler l'attention des citoyens sur les sujets majeurs de notre temps.

Or, la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 est un enjeu pour les citoyens, pour les organisations que nous représentons, pour les Etats membres, dans la mesure où cette nouvelle stratégie doit devenir un levier de compétitivité afin que l'Europe continue de jouer un rôle économique, social, environnemental de premier plan dans le monde.

Tout dernièrement, le 13 novembre, les présidents des CES nationaux et du Comité économique et social européen qui se sont réunis à Paris dans le cadre de leur réunion annuelle, ont adopté une déclaration sur « Les Conseil économiques et sociaux face aux attentes de la société civile » dans laquelle ils soulignent (je cite) :

«la pertinence de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive» afin de sortir de la crise, dont la révision à mi-parcours doit renforcer les politiques en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale, de lutte contre le réchauffement climatique en Europe, tout en accroissant sa compétitivité ».

Mais tout d'abord, qu'entendons-nous par « compétitivité » ?

En 2011, le Conseil économique, social et environnemental français rendait à la demande du gouvernement, un avis intitulé **« La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement** » dont je reprends ici quelques

éléments de définition parce qu'il me semble important d'avoir une vision large de la compétitivité au risque de verser dans des débats marqués par l'idéologie.

Selon l'Union européenne (Conseil européen de Lisbonne en 2000), c'est la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale. Lors du Conseil européen de Göteborg (2001), les États membres ont ajouté un troisième pilier, la dimension environnementale.

Depuis plusieurs années, à la satisfaction matérielle des besoins s'est ajoutée progressivement la notion de bien-être.

L'OCDE a d'ailleurs - à la suite du « rapport Stiglitz » qui avait donné des pistes pour améliorer la mesure de la croissance économique et corriger les carences du PIB comme indicateur de référence (celui-ci ne mesure, par exemple, ni les prélèvements des ressources naturelles ni le bénévolat) - élaboré un indice de bien-être à partir de onze critères.

Ainsi, la compétitivité d'un pays n'est pas une fin en soi; elle n'a de sens que si ses résultats sont mis au service de l'amélioration durable du bien-être des populations concernées et, donc, si la compétition qu'elle implique n'entraîne pas de déséquilibres insoutenables.

De nombreux facteurs contribuent à la compétitivité dont :

- le coût des biens utilisés dans la fabrication du produit final,
- le coût du travail,
- le coût du capital,
- le taux de change, qui joue un rôle très significatif sur le coût de nos importations et sur le prix de vente de nos produits à l'étranger.

Mais d'autres facteurs ont tout autant de poids :

- la qualité des produits,
- l'effort de recherche et d'innovation quel que soit le domaine de production mais tout particulièrement dans les secteurs d'avenir et les créneaux porteurs,
- l'organisation du travail (intégrant au mieux les technologies de l'information et de la communication) ainsi que la capacité d'innovation en matière de dialogue social et de management,
- l'investissement en formation continue des salariés pour accompagner l'évolution des métiers,
- la capacité à trouver des financements à des conditions de taux acceptables, qu'il s'agisse de fonds propres ou de crédits bancaires,
- enfin, des politiques publiques améliorant le cadre dans lequel évoluent les acteurs économiques : formation initiale et continue, qualité des infrastructures, des réseaux et des services publics.

Parallèlement, la Responsabilité sociale - ou sociétale - des entreprises (RSE), doit aussi être considérée comme un atout pour la compétitivité et non pas être opposée à la vocation économique des entreprises.

Dans sa communication du 25 octobre 2011, actualisée le 7 novembre 2012, la Commission l'a définie comme « la responsabilité des entreprises pour leurs impacts sur la société » avant de préciser « qu'afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'Homme et des consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base ».

Au total, c'est la mise en cohérence de tous ces facteurs entre eux et leur adaptation au potentiel de l'économie qui constituent les conditions de la compétitivité d'un État ou d'une communauté d'États.

Second point **: Qu'en est-il de la compétitivité en Europe ?**

Un retard de compétitivité qui s'accroît.

Pendant des décennies, la construction européenne a conjugué - avec un succès certain - croissance économique, amélioration du niveau de vie et progrès social.

Or, l'Union connaît aujourd'hui, une perte de compétitivité.

Cette situation peut s'observer en particulier, dans des domaines clés tels que les Technologies de l'information et de la communication (TIC), la R&D, l'innovation facteurs d'innovation et moteurs de la croissance créatrice d'emplois.

Quelques chiffres pour illustrer cette tendance : ceux de la **dépense mondiale de R&D et la part estimée des principaux acteurs sur la période 2002-2012** (publication OCDE novembre 2014)

En 2002, les dépenses de R&D dans le total des dépenses étaient environ de : 38% pour les USA, 29% pour l'UE, 14% pour le Japon et 6% pour la Chine.

En 2012, la part des USA dans la dépense mondiale est de 30%, celle de l'UE de 21%, celle du Japon de 10% et celle de la Chine de 20% !

Conclusions de l'OCDE : sous l'effet de la compression des budgets de R&D observés aux États-Unis, au Japon et dans l'Union européenne, les économies avancées, pèsent de moins en moins dans la recherche scientifique et technologique, les demandes de brevets et les publications scientifiques : la Chine devrait ainsi, selon l'OCDE, si la tendance se confirme, accéder au premier rang mondial des dépenses R&D autour de 2019.

A partir de cet indicateur l'innovation, ressort essentiel de la performance économique, on voit bien que les transformations du paysage mondial sont très rapides.

Pour relancer la stratégie Europe 2020, il faut à notre sens et naturellement, agir sur plusieurs plans.

Je me limiterai dans cette intervention à souligner et tenter de justifier la nécessité d'agir dans deux directions : d'une part, doter l'Europe d'une véritable politique industrielle qui permettra d'améliorer la compétitivité du système productif européen ; d'autre part, promouvoir un plan de relance d'investissements ciblés prioritairement dans les infrastructures et les investissements sociaux visant à restaurer la compétitivité de l'UE.

Renforcer la compétitivité en développant une véritable politique industrielle au niveau européen

Le constat est connu : la Commission européenne dans une communication en 2011 montrait que :

- un emploi du secteur privé de l'Union européenne sur quatre se trouve dans l'industrie manufacturière et au moins un autre emploi sur quatre est

situé dans les services connexes qui sont tributaires de l'industrie comme fournisseurs ou comme clients ;

- 80 % des efforts de recherche et développement du secteur privé sont à mettre au compte de l'industrie – celle-ci est donc un moteur d'innovation et un pourvoyeur de solutions aux défis que nos sociétés doivent relever ;
- les PME représentent quelque deux tiers des emplois industriels et une large part du potentiel de croissance et de création d'emplois de l'industrie européenne réside dans la vivacité et le dynamisme de ses PME.

Pour développer la politique industrielle au niveau de l'Union européenne, la place de la politique de la concurrence doit être revue à l'aune des intérêts industriels européens et non être élevée au rang de dogme.

Contrairement au Japon ou aux États-Unis la notion même de politique industrielle a été bannie par la Commission européenne pendant des décennies. Les coopérations entre entreprises étaient - et sont encore - considérées comme des distorsions aux règles de la concurrence.

L'UE gagnerait à se doter d'une véritable politique sectorielle en visant essentiellement l'excellence technologique et la différentiation par la qualité afin de faire émerger et soutenir des « champions européens.

Renforcer la compétitivité par un programme d'investissements « ciblés » engagés très rapidement

L'enjeu d'une relance efficace de l'investissement dans le cadre du programme européen proposé par la Commission est à notre sens, d'orienter les financements vers des investissements socialement utiles, c'est-à-dire de

répondre aux grands objectifs de politique publique, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre, les infrastructures sont un des objectifs à privilégier.

- Le secteur des transports

Dans une publication récente, la Commission reconnaît un« gap » de financement pour remplir les objectifs fixés à 500 milliards dans son programme d'investissement pour la période 2014-2020 car les prévisions d'investissement transmises par les États membres s'élèvent à un total de seulement 340 milliards.

- Le secteur de l'énergie

La Commission européenne a proposé début 2014 un cadre pour les politiques « climat et énergie », sur la période 2020-2030. Au total, les objectifs « énergie et climat » proposé conduiraient à un accroissement moyen des investissements de 90 milliards d'euros par an: efficacité énergétique, infrastructures de transport et de stockage d'électricité et de gaz.

- Le secteur du numérique

Ce secteur constitue un levier de croissance essentiel, du fait de son potentiel d'innovation et de sa diffusion à l'ensemble des activités économiques. La stratégie numérique pour l'Europe s'est donné pour objectif la couverture du territoire en services de connexion à haut débit, tant fixes que mobiles. En 2013, le taux de couverture des connexions à très haut débit était de 62 % en Europe (41 % en France), contre 100 % attendu en 2020.

Au total et d'après une étude récente (France Stratégie), le potentiel d'investissement dans ces trois secteurs s'élèverait à 100 milliards d'euros par an.

Outre les infrastructures, un autre secteur mérite une attention particulière :

- *L'investissement social ou les « investissements d'avenir »*

Le CESE de France a adopté en février 2014 une étude sur « **La stratégie d'investissement social** » dont je reprends ici les principaux éléments.

Depuis le début des années 2000, une nouvelle approche des politiques sociales a émergé, qui prône non plus le démantèlement des États-providence, mais leur réorientation vers l'avenir.

Cette approche a parfois inspiré certaines réformes de la protection sociale, notamment en Grande Bretagne ou dans les pays nordiques.

Sans méconnaître que cette stratégie n'est pas exempte de débats car elle pourrait déboucher sur un abandon du rôle assurantiel ou redistributif de la protection sociale au profit des seules logiques de « rentabilité » des investissements sociaux et des politiques d'activation.

Elle a été en partie reprise par la Commission européenne dans son « paquet investissement social » publié en février 2013.

Dans son texte, la Commission européenne donne ainsi sa propre définition de l'investissement social : « On entend par investissement social le renforcement des capacités des personnes et le soutien à leur participation dans la société et au marché du travail. Cela profitera à la prospérité des individus, permettra de stimuler l'économie et aidera l'Union Européenne à sortir de la crise plus forte, plus cohérente et plus compétitive »

La stratégie d'investissement social repose sur l'idée que le développement de certaines politiques sociales peut permettre de répondre en même temps aux mutations économiques et aux nouveaux besoins sociaux.

Il s’agit notamment des politiques sociales centrées sur la petite enfance, sur la formation tout au long de la vie, les politiques d’aide aux jeunes, les politiques actives du marché du travail, les politiques de conciliation entre vie familiale et professionnelle, la prise en charge collective et de qualité des personnes dépendantes.

Les propositions présentées par la Commission européenne sont-elles à la hauteur de ces défis ?

Le diagnostic porté sur le retard de l’investissement dans la zone euro diffère selon les pays.

Alors que ceux au sud de l’Europe connaissent un reflux marqué de l’investissement tant public que privé, l’Allemagne préserve globalement son niveau d’investissement mais souffre d’un sous-investissement public chronique.

En France, au contraire, l’investissement public se maintient mais il ne s’accompagne pas d’investissements privés suffisants pour stimuler la croissance à moyen terme.

Globalement, le retard d’investissement annuel de l’UE depuis la crise est estimé à 280 milliards d’euros. (Groupe de réflexion du think-tank Brueghel).

Le « plan Juncker » de 315 milliards d'euros pour l'investissement, doit marquer un infléchissement de la stratégie économique de Bruxelles, tournée davantage vers la croissance.

Or, 105 milliards d’euros par an (soit 315 milliards sur 3 ans) représentent 37,5% de ce retard et ne compensent pas les années d’investissements insuffisants depuis la crise.

Pour sortir l'économie européenne de la stagnation et éloigner la zone euro de la déflation, un considérable effort d'investissement est donc nécessaire.

Pour sa part, la Confédération européenne des syndicats évalue le besoin d'investissement à 250 milliards d'euros soit 2% du PIB européen par an sur dix ans

Pour conclure, je soulignerai positivement à nouveau, le rôle et l'importance des contributions et des réflexions menées au sein du réseau interactif organisé autour du Comité économique et social européen et des CES nationaux qui mène depuis plusieurs années des travaux important qui témoignent de la richesse de l'expertise de ces assemblées.

Mais je serai plus négatif en revanche sur un dernier point : nous savons tous ici que malgré les efforts de chacun, cette stratégie souffre d'un manque constant de visibilité, d'un manque d'appropriation à tous les niveaux et qu'une meilleure association des parties prenantes au niveau national pourrait en partie remédier à cette situation.

Je vous remercie de votre attention !

Références :

Avis sur « La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement » Isabelle KERVILER Octobre 2011
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2011/2011_11_competitivite.pf
Etude sur « La stratégie d'investissement social » Bruno PALIER Février 2014
http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-strategie-dinvestissement-social

Alain DELMAS
Vice-président du CESE France et membre de la section Affaires européennes et internationales
Alain.Delmas@lecese.fr
www.lecese.fr